

**RAPPORT N° 03/3-63**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REFECTION D'ENROBE DE COURS ET D'UN PLATEAU SPORTIF**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la maintenance de ses équipements, la Commune envisage de procéder à la réfection d'enrobé de cours d'écoles et d'un plateau sportif.

Ces travaux consisteront notamment en la :

- démolition,
- préparation du support,
- mise en place de l'enrobé,
- réalisation de travaux connexes.

Compte tenu du nombre de sites et de la masse des travaux à réaliser, la Commune a opté pour un allotissement en trois lots suivants :

- Lot 1 Elémentaire Bouvet A - Elémentaire Gabriel Macé - Elémentaire Ruisseau Blanc - Application Bellepierre - Primaire du Brûlé - Elémentaire Saint-François 7ème ;
- Lot 2 Maternelle Françoise Mollard - Elémentaire La Chaumière - Elémentaire Prima - Elémentaire Philibert Commerson - Plateau Noir Chemin Caroline - Elémentaire Domenjod ;
- Lot 3 Plateau Noir Parallèle.

Cet allotissement, établi conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics, présente les intérêts suivants :

- au plan technique : le regroupement par unité fonctionnelle visant à faciliter les interventions des entreprises ;
- au plan économique : l'élargissement du champs de la concurrence en rendant les lots, de par la masse de travaux qu'ils représentent, accessibles aux Petites et Moyennes Entreprises ; chaque lot, en fonction de son importance, pourra être exécuté par des PME.

Le nouveau montant de l'ensemble des lots est estimé 800 000 euros TTC.

Le financement est de :

- 70 % Région,
- 30 % Commune.

## RAPPORT N° 03/3-63

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2315 du Budget principal 2003.

Je vous demande, en conséquence :

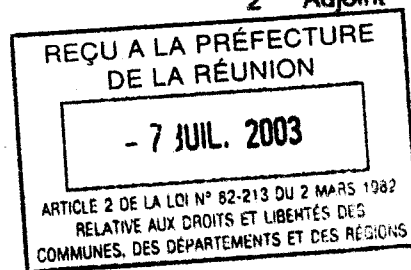
1. d'approuver le projet de réfection d'enrobé de cours et d'un plateau sportif ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
  - marché décomposé en trois lots précités ;
  - enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 / crédits inscrits aux Chapitre 23 et Article 2315 ;
3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-63  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**REFECTION D'ENROBE DE COURS ET D'UN PLATEAU SPORTIF**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-63 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Sports, 2° Ecole et Restauration Municipale, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réfection d'enrobé de cours et d'un plateau sportif.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;

- marché décomposé en trois lots :

Lot 1 Elémentaire Bouvet A - Elémentaire Gabriel Macé - Elémentaire Ruisseau Blanc - Application Bellepierre - Primaire du Brûlé - Elémentaire Saint-François 7ème ;

Lot 2 Maternelle Françoise Mollard - Elémentaire La Chaumière - Elémentaire Prima - Elémentaire Philibert Commerson - Plateau Noir Chemin Caroline - Elémentaire Domenjod ;

Lot 3 Plateau Noir Parallèle ;

**DELIBERATION N° 03/3-63**

- enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 / Chapitre 23 - Article 2315.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

**ARTICLE 4**

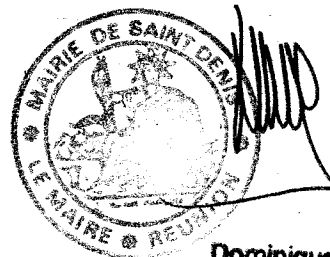
Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL  
2<sup>ème</sup> Adjoint

